



DOSSIER DE PRESSE 2022

FONDATION ARALIS

SOMMAIRE

Communiqué de presse : La Fondation ARALIS présente le dispositif HRA	P 3
L'Habitat Regroupé Adapté Les bénéficiaires, l'accompagnement social	P 4
Gros plan sur la Fondation ARALIS Son histoire, ses missions, ses chiffres clés	P 5
Trois questions au président Gilles DESRUMAUX Les fondements, les actions et les valeurs	P 8
Le Dispositif HRA et la vision du directeur général Richard JEANNIN Pourquoi un dispositif HRA ? et les perspectives d'évolution	P 11
La Métropole de Lyon, un acteur incontournable du dispositif	P 14

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FONDATION ARALIS PRÉSENTE SON DISPOSITIF HRA

Inaugurés ce jeudi 22 septembre, les dispositifs Habitat Regroupé Adapté (HRA) de la Fondation ARALIS, conçus avec le soutien de la Métropole de Lyon, accueillent désormais l'ensemble de ses résidants. Lancé en 2019 à Gerland (69), le dispositif, composé de 25 logements individuels au sein d'une résidence sociale, a pour objectif de répondre aux enjeux du bien vieillir à domicile. Une équipe pluridisciplinaire de la Fondation ARALIS ayant une qualification dans le domaine social, anime des temps collectifs et assure un accompagnement individuel des résidants.

Pour un logement inclusif

Une des premières causes de vulnérabilité en France reste le mal logement. Ce sujet de santé publique frappe encore plus durement les populations fragiles (telles que les personnes âgées n'accédant pas à des structures de types logement-foyer, ni aux EHPAD...).

Face à ce constat, le dispositif « Aide à la Vie partagée » a été lancé par les pouvoirs publics en 2021 et la Métropole de Lyon a immédiatement souhaité impliquer le département en lançant un appel à projet qui a été remporté par la Fondation ARALIS. Depuis 2022, grâce à ce financement, le dispositif Habitat Regroupé Adapté a pu se développer au sein de la résidence sociale de Gerland, et également, un second dispositif a vu le jour sur la résidence de Pionchon (Lyon 3è) en juillet 2022.

Focus sur le dispositif HRA et la coordination des équipes de la Fondation ARALIS

L'Habitat Regroupé Adapté s'adresse aux résidants de la Fondation ARALIS âgés de plus de 65 ans et aux personnes en situation de handicap sans limite d'âge. Il s'agit d'un public isolé pouvant être en situation de vulnérabilité. Chaque résidant paie mensuellement une redevance et bénéficie de l'Aide à la Vie Partagée octroyée dans le cadre de l'habitat inclusif. Les logements HRA poursuivent un triple objectif : accompagner les résidants dans un projet de vie adapté au vieillissement ; organiser la coordination entre les partenaires du réseau gérontologique local et prévenir la perte d'autonomie grâce des actions individuelles et collectives. La notion de collectivité est très présente et se retrouve à travers différents temps partagés (actions de prévention, animations...). L'équipe de la Fondation ARALIS travaille en réseau avec les partenaires locaux (services de soins infirmiers, aide à domicile...) pour proposer des actions, individuelles et collectives, afin de créer des liens et prévenir la perte d'autonomie. A ce jour, la résidence de Gerland accueille déjà 25 résidants issus du dispositif HRA et 25 autres bénéficient de ce dispositif au sein de la résidence Pionchon depuis juillet 2022. Reconnue d'utilité publique, la Fondation ARALIS propose, depuis 70 ans, aux personnes en difficulté ou fragilisée des solutions de logements adaptés pour se (re)construire et trouver sa place dans la société. À ce titre, la fondation gère 50 résidences sociales et près de 4000 logements et propose en plus d'un accompagnement au logement, un véritable accompagnement humain.

L'HABITAT REGROUPÉ ADAPTÉ

L'Habitat Regroupé Adapté (HRA) est un dispositif de petite taille (25 logements individuels) au sein d'une résidence sociale permettant le bien vieillir à domicile. Une équipe pluridisciplinaire ayant une qualification dans le domaine social, anime quotidiennement des temps collectifs et assure un accompagnement individuel des résidants.

Les bénéficiaires

L'Habitat Regroupé Adapté (HRA) est à destination des résidants de la Fondation ARALIS de plus de 65 ans en situation de handicap, vulnérabilité ou d'isolement. Les résidants paient mensuellement une redevance et bénéficient de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) octroyée dans le cadre de l'habitat inclusif.

L'accompagnement social

L'équipe de la Fondation ARALIS propose diverses actions individuelles et collectives pour créer du lien et prévenir la perte d'autonomie. Dans ce cadre un travail avec les partenaires locaux (services de spin infirmiers, aide à domicile...) est mis en place.

Les résidants élaborent un projet de vie adapté au vieillissement avec l'appui de la coordinatrice : mise en place d'un étayage personnalisé dans le cadre du maintien à domicile, aide administrative et budgétaire, médiation, demande de mesure de protection, demande d'entrée EHPAD.

Chiffres 2022

50 résidants accueillis en HRA

2 HRA dans la Métropole de Lyon

UNE PLACE POUR CHACUN.E

HISTOIRE

Reconnue d'utilité publique, la Fondation ARALIS (Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale) propose, depuis 70 ans, aux personnes en difficulté ou fragilisées des solutions de logement adapté et d'accompagnement, pour se (re)construire et trouver sa place dans la société.

L'histoire d'ARALIS demeure étroitement liée à celle de l'accueil des populations émigrées sur le sol français. Elle a été la réponse à des situations d'urgence pour résorber les bidonvilles et loger les travailleurs venus d'Afrique du Nord, puis a dû faire face à d'autres mouvements migratoires, reflet de l'évolution de l'émigration vers la France. Aujourd'hui, la Fondation ARALIS a dû se réinventer. Elle apporte des solutions de logement adapté et d'accompagnement aux personnes seules mais aussi aux familles, qui, à un moment de leur vie, connaissent des difficultés économiques et d'insertion et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.

Devenue fondation depuis 2017, ARALIS est un acteur majeur de l'insertion par le logement et répond à des besoins fondamentaux : le logement et le lien social.

MISSIONS

Parce que le logement accompagné est la clé pour (re)trouver sa place dans la société, la Fondation ARALIS propose des solutions en matière de logement et d'accompagnement à travers un grand nombre de produits. Ces solutions sont adaptées à tous celles et ceux - jeunes en insertion, travailleurs précaires, bénéficiaires de minima sociaux, familles monoparentales, seniors ... - qui traversent des difficultés et ne trouvent pas à se loger dans le parc immobilier traditionnel.

Soucieuse d'offrir à tous un logement adapté, la Fondation ARALIS, en tant que bâtisseur agréé au titre de la Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion, réhabilite et poursuit également la mutation de son parc immobilier, afin de répondre au mieux à l'évolution économique et sociale de la société française.

En collaboration et complémentarité avec l'État, les collectivités territoriales, les organismes HLM, les mouvements associatifs, les fondations et tous les autres organismes ayant des objectifs similaires, la Fondation ARALIS se donne pour missions :

ACCUEILLIR ET LOGER

- **En résidence sociale** : des personnes qui font face à des difficultés pour accéder à un logement du parc immobilier traditionnel

- **En Habitat Regroupé Adapté (HRA) :** des résidants de la Fondation de plus de 60 ans en situation de vulnérabilité sociale et financière
- **En pension de famille :** des personnes isolées et désociabilisées afin de leur offrir un cadre de vie adapté et un accompagnement
- **En hébergement d'urgence :** des personnes et des familles issues de l'immigration en attente de régularisation

La Fondation ARALIS propose des logements clés en main, meublés, charges comprises et adaptés à la situation de ses résidants. Elle est constituée au total de 50 résidences sociales réparties plus particulièrement en Métropole de Lyon et à Saint-Étienne.

ACCOMPAGNER LES PERSONNES

- Vers un logement et un accès aux droits communs
- Par un suivi social de proximité et adapté aux besoins des personnes

La singularité de la Fondation réside dans sa capacité à accompagner son offre de logements par un soutien social des personnes pour leur permettre de rebondir. C'est le sens du logement accompagné.

Les accompagnements sociaux sont réalisés dans le cadre de conventions signées avec la Métropole de Lyon ou financées par l'État.

DIFFUSER LA SOLIDARITÉ

- En reconnaissant les droits de chacun
- En accompagnant les personnes en difficulté ou fragilisées à (re)trouver une place dans la société grâce à une offre de logement adapté et de qualité
- En s'appuyant sur des relations partenariales
- En affirmant sa conviction que les salariés de la Fondation sont aussi sa richesse.



CHIFFRES CLÉS

LE PATRIMOINE D'ARALIS

50 résidences sociales, 3 546 logements, 15 résidences en pleine propriété

EN 2021

3 653 personnes accueillies

2 189 demandes de logement enregistrées

3 546 logements

Taux de rotation à 10%

722 accompagnements sociaux réalisés en résidences sociales, pensions de famille et hébergements d'urgence

PROFILS DES RESIDANTS

36 % des résidants ont entre 26 et 45 ans

30 % des résidants sont des femmes

70 % des résidants sont des hommes

REPARTITION DES COMPOSITIONS FAMILIALES

68 % - personne seule

10 % - personne seule avec enfants

5 % - couple

17 % - couple avec enfants



“ Plus sereine,
j'ai osé me lancer dans
l'entrepreneuriat. ”

Léa a 36 ans et bénéficie du RSA. Elle recherche un emploi depuis plusieurs mois mais ne trouve pas sa place dans une activité salariée. Malgré ses demandes, elle n'a pas pu accéder à un logement social de droit commun.

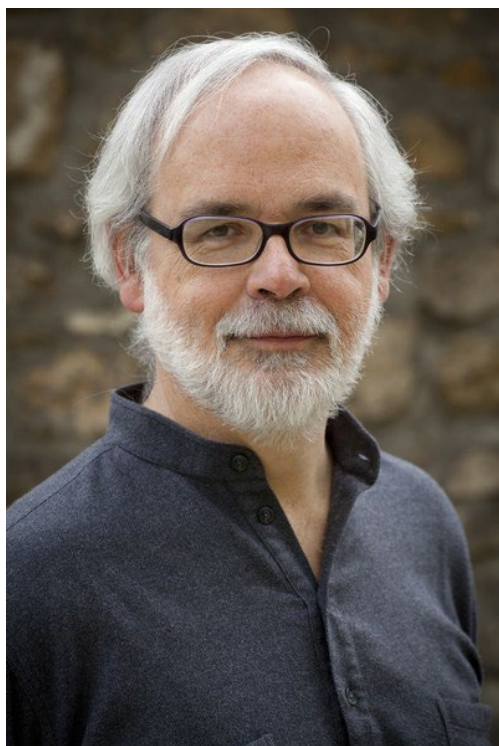
Grâce à la Fondation ARALIS, elle a trouvé un logement adapté à sa situation financière et bénéficie également d'un accompagnement social. Aujourd'hui, elle se sent plus sereine, en sécurité dans son habitat et a décidé de se lancer dans l'entrepreneuriat.

En 2021,

la Fondation ARALIS a réalisé :

722 accompagnements sociaux
en résidences sociales, pensions de famille et
hébergement d'urgence liés au logement, au RSA, au
vieillessement et au titre de la « vulnérabilité »

3 QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA FONDATION - Gilles Desrumaux



Quelles sont les grandes évolutions de la Fondation depuis sa création en termes d'accompagnement et de missions ?

Dans les années 50, nous étions « la Maison du Travailleur Étranger », nous logions des travailleurs immigrés. Depuis, la France a évolué et la Fondation ARALIS a dû se réinventer et s'adapter aux besoins de ses nouveaux résidents. Aujourd'hui, la Fondation ARALIS propose des solutions de logement autonome, abordable, adapté et accompagné. Ce sont les 4 « A » de la Fondation ARALIS :

- *Autonome car meublé et avec les charges comprises ;*
- *Abordable car peu cher pour des gens qui n'ont que peu de moyens ;*
- *Adapté aux situations et aux besoins des résidents ;*
- *Accompagné car au-delà du logement et des services, les salariés de la Fondation sont également là pour accueillir, écouter, et orienter les résidents pour un accès aux droits communs*

Il y a une grande mutation, finalement historique, de la Fondation. Par exemple, aujourd'hui, nous développons des Habitats Regroupés Adaptés (HRA) pour les résidents de plus de 65 ans. C'est dans la continuité de notre responsabilité historique que de loger ces travailleurs immigrés qui ont vieilli mais aussi d'accueillir de nouveaux publics qui rencontrent les mêmes difficultés (isolement, perte d'autonomie, âge avancé...).

Nous sommes sortis d'une typologie composée d'un seul public et nous accueillons maintenant des publics très divers (hommes, femmes, jeunes, personnes plus âgées, familles...). Le point commun est économique : ils n'ont que peu de moyens dans une société où l'accessibilité d'un logement est de plus en plus compliquée.

Au-delà de cette dimension économique, il y a aussi les difficultés rencontrées dans la vie personnelle qui ont amené les personnes à décrocher : le chômage, les problèmes de santé, de couple. Je parle souvent de ce terme de « désaffiliation », où les fils qui les reliaient à certaines choses stables (la famille, le travail, le logement...) se sont brisés. Notre travail est de tisser des fils et reconstituer des vies qui s'effiloquent.

Quel est le mode de fonctionnement ?

La Fondation ARALIS fait partie de l'économie sociale et solidaire (ESS). Une économie au sens où nous devons équilibrer nos charges et nos recettes, dont 80 % proviennent des résidents que nous logeons et 20 % de la puissance publique. Nos finances sont liées à un financement d'État qui permet de produire du logement peu cher. Nous participons aux politiques publiques à définir avec les collectivités. Il y a une dimension solidaire aussi puisque nous ne faisons pas uniquement ce travail en le gérant bien et en s'inscrivant dans les politiques publiques, nous le faisons également en développant des formes de solidarité (avec d'autres associations en faisant appel à du mécénat, à des fonds privés...).

Quel bilan peut-on dresser depuis la création d'ARALIS ?

Nous gérons au total 50 résidences sociales et un peu moins de 4 000 logements. Grâce à notre taille significative sur la Métropole de Lyon, nous œuvrons en collaboration avec les autres partenaires pour un territoire hospitalier. La Fondation a su se réinventer en adaptant au fil des années son parc immobilier aux besoins de ses nouveaux résidents. En termes de produit social, le bilan est plus compliqué à mesurer. D'un côté, nous avons de belles histoires à raconter montrant des personnes qui s'en sortent. De l'autre côté, nous sommes dans une crise sociale où beaucoup de personnes ont du mal à s'en sortir... Nous observons une fragilité de la société et nous avons une obligation de moyen, d'adaptation.

Comment faire pour que l'action de la Fondation puisse continuer de croître ? Quelles perspectives dans les années à venir ?

Pour les 15 prochaines années, le premier élément est de continuer à développer et d'adapter notre offre de logement et de service. Aujourd'hui, les questions sociétales (pauvreté, santé...) sont de plus en plus prégnantes.

La deuxième perspective se situe autour de l'accompagnement et de l'humain. Nous parlons des HRA, par exemple, tout à l'heure. En effet, nous sommes conscients que, vieillir, ce n'est pas s'enfermer dans un lieu qui propose des services adaptés. C'est tout un étayage partenarial à mettre en place pour accompagner les résidents vieillissants, notamment dans leurs besoins liés à la santé. Nous avons un véritable travail de tissage, de développement, de partenariats à réaliser. Et c'est dans ce cadre que la Fondation ARALIS se lance pour la première fois de son histoire dans la recherche de mécènes. Les aides publiques s'amenuisent, il nous faut donc développer de nouvelles sources de financement pour continuer à répondre aux besoins sociaux de nos résidents.

La troisième dimension, à laquelle je tiens beaucoup, c'est diffuser la solidarité. Notre vocation est de nous inscrire dans un tissu urbain (être dans la ville avec des acteurs qui agissent dans la ville qu'ils soient politiques, économiques ou associatifs) et pas simplement offrir du logement.



Ce dont ont besoin les personnes mal logées ou en situation de précarité sociale, c'est un chez soi où vivre mais pas seules. Cette dimension d'hospitalité que joue la Fondation ARALIS et ses salariés me semble assez essentielle dans une fonction urbaine. Ce n'est pas simplement du logement que l'on propose, c'est du logement accompagné. Cette dimension humaine est aujourd'hui plus qu'essentielle pour œuvrer dans le sens d'un territoire hospitalier.



LE DISPOSITIF HRA ET LA VISION DU DG - Richard Jeannin

La dimension d'accueil et d'écoute est première pour la Fondation ARALIS. Ensuite, il faut avoir la capacité de formuler des réponses en termes de logements et de services. Dans ce sens, le dispositif Habitat Regroupé Adapté (HRA) est une forme d'innovation sociale. Aujourd'hui, nous fabriquons des choses plus complexes qui nécessitent une écoute et une intelligence sociale pour construire des logements adaptés.

Pouvez-vous nous présenter la démarche ?

Il y a des enjeux historiques qui sont sous-jacents à la mise en place du HRA et des enjeux sociétaux qui touchent l'ensemble de la population par rapport à l'accès au grand âge.

Ce projet a du sens sur le plan politique. Le projet HRA vient concrétiser un sujet qui date de 1998 avec le lancement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants pour donner suite à une dénonciation de l'état sanitaire dans lequel étaient accueillis les travailleurs immigrés, notamment les personnes âgées. Aujourd'hui, en 2022, nous n'avons pas encore fini de résorber la totalité des foyers de travailleurs migrants.

Cette question de la prise en charge de l'âge est un sujet de société qui frappe surtout la population plus fragile et représente 1/3 des Français. Ce sont des personnes qui n'accèdent pas à des structures type logement-foyer et encore moins EHPAD pour un tas de raisons, l'interrogation qui se pose, dans la société en général, est la question du maintien à domicile contre la lutte de l'isolement avec bien sûr une approche de problématique de santé et de soins (toujours à domicile) pour ces personnes.

Le rôle de la Fondation est de porter à la connaissance du grand public ces questions et essayer de trouver des ressources auprès des collectivités pour pouvoir permettre l'accès au droit et le maintien à domicile.

Comment le projet HRA a-t-il été financé ? Quel a été le rôle de la Métropole ?

Cela faisait longtemps que l'on se posait la question de l'adaptation de notre accueil aux personnes vieillissantes et immigrantes au sein des résidences sociales de la Fondation ARALIS. Nous avons fait des expérimentations en 2008-2009 et nous avons commencé à nous intéresser à la notion d'habitat regroupé adapté pour voir si cela pouvait rentrer dans le cadre d'une résidence sociale. Est venue ensuite la question de comment proposer ces prestations pour le maintien à domicile de ces personnes.

À cette époque, la conférence des financeurs avait lancé des appels à projets pour promouvoir des actions innovantes au bénéfice des personnes vieillissantes de plus de 65 ans. Ainsi, nous avons obtenu un soutien financier à partir de 2018.

L'année dernière, en 2021, les politiques publiques ont également sorti un dispositif prénommé « l'aide à la vie partagée » et la Métropole de Lyon a été particulièrement réactive. Elle fait partie des départements à avoir soutenu très rapidement cette création de dispositif en lançant un appel à projet. La Fondation ARALIS a remporté cet appel à projet et, dans ce cadre, nous allons bénéficier d'une subvention constante sur sept ans, avec le maintien d'un poste durant le temps de la convention. Quand j'ai répondu à cet appel à projet, j'ai inscrit le dispositif HRA de la résidence sociale de Gerland mais j'ai aussi proposé la création d'un autre dispositif et aujourd'hui nous avons mis en place ce dispositif HRA sur la résidence sociale de Pionchon (à Lyon 3^e). Nous avons recruté l'intervenante sociale pour accompagner le dispositif.

Quelles sont les perspectives pour la Fondation ARALIS, en termes de créations de logements et de développement global ?

Le dispositif HRA renvoie à une notion de service public bien particulier. Il renvoie aussi à une autre question qui est celle de notre rôle sociétal dans la ville. Il existe des tas de dispositifs qui sont pilotés par la Métropole, l'Etat... Chacun fonctionne en silo, et nous pensons qu'il faut lire notre rôle comme une fonction dans la ville. Dans la Métropole, selon nos estimations, nous avons besoin d'environ 800 places en résidence sociale par an. Aujourd'hui, on a une telle pression spéculative sur le foncier que les bailleurs sociaux et, nous encore plus, n'avons quasiment plus accès à ces possibilités de développement et cela pose question car il est nécessaire de faire du logement accompagné mais abordable. Nous avons concrètement cinq projets importants (reconstruction de patrimoine sur des résidences sociales et des pensions de famille) qui vont voir le jour dans les cinq ans à venir. Cela va représenter 300/400 logements au total.

Le second volet de notre développement passe par la recherche de mécènes. Pour nous, la recherche de nouvelles ressources financières est primordiale, car nous voyons bien que les aides publiques s'amenuisent. Ne pas s'occuper de sa population c'est prendre le risque d'avoir un retour sur les effets de la misère dans les villes, il ne faut pas l'oublier, chez ARALIS nous accueillons beaucoup de gens en difficulté (ce sont des gens qui ont aujourd'hui un toit).

La Fondation est en recherche active de foncier ou d'opportunités pour développer des projets de résidences sociales adaptées aux besoins des personnes. D'autre part, nous recherchons des nouvelles ressources pour pouvoir agir au service des publics.

Soutenir la Fondation ARALIS c'est :

- s'engager pour une cause essentielle, permettre l'émergence de nouveaux dispositifs au service des plus fragiles,
- agir pour le développement du territoire,
- rejoindre une communauté d'entreprises, de fondations, d'associations et de collectivités engagées à nos côtés.



La Métropole de Lyon, labellisée territoire 100 % inclusif depuis 2019, porte une ambitieuse politique de soutien au développement de l'habitat inclusif.

« Les enjeux sont nombreux pour 2023 en ce qui concerne l'habitat inclusif. La Métropole de Lyon va lancer une démarche de concertation avec différents groupes de travail réunissant des acteurs très variés afin de définir une stratégie de déploiement de l'habitat inclusif sur le territoire, afin de déterminer des priorités d'intervention en fonction des besoins et des premiers retours d'expérimentations. »

Pascal BLANCHARD, Vice-Président en charge de la santé et des Solidarités, de la politique du handicap et du grand âge, de la promotion de la santé publique et du développement social et médico-social.

La Métropole est fortement engagée aux côtés de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Préfecture du Rhône pour le développement de l'habitat inclusif. Elle compte parmi les 20 premières collectivités à avoir signé l'accord cadre pour l'habitat inclusif avec la CNSA. Validé lors du Conseil Métropolitain du 24 janvier 2022, cet accord fixe une programmation de 42 projets d'habitats inclusifs (existants ou à venir) soutenus au titre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) entre 2022 et 2029 sur le territoire de la Métropole de Lyon.

L'AVP est une aide individuelle d'un montant maximum de 9 600€ par personne et par an, gérée par les départements, et qui bénéficie d'un co-financement par la CNSA à hauteur de 80% et de 20% par la Métropole.

La programmation fait suite à un appel à projets pour la mobilisation de l'AVP au bénéfice des personnes âgées et en situation de handicap qui a été lancé du 12 juillet au 17 septembre 2021 sur le territoire.

Les projets d'habitat inclusif retenus sont variés pour répondre à la diversité des besoins (des colocations, des habitats groupés, des logements dans le diffus, etc.) et des publics (personnes âgées, personnes ayant des troubles de l'autisme, des personnes malentendantes et sourdes, des personnes âgées LGBT, des personnes cérébraux-lésées, des personnes âgées migrantes, des personnes atteintes de troubles psychologiques, etc.).

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour la société. C'est pourquoi, la Métropole de Lyon s'engage fortement dans le développement des formes d'habitat adaptées aux personnes âgées en dehors des établissements médico-sociaux et du maintien à domicile.

Le projet d'ARALIS vise à proposer des solutions aux besoins spécifiques de ses résidents âgés. La Fondation est en effet confrontée depuis plusieurs années au

vieillessement de ses résidents, qui en plus d'être dans une situation de précarité sociale, subissent une situation d'isolement. Pour ces ménages, les solutions de droit commun, établissements ou logement social dans le diffus, ne sont pas toujours adaptées pour au moins deux raisons : des ressources insuffisantes et un risque d'isolement.

La formule des HRA d'ARALIS permet de concentrer des moyens et une attention particulière sur les personnes vieillissantes migrantes et isolées, mais aussi des autres résidents âgés et des personnes en situation de handicap afin de leur proposer des activités diverses permettant de : rompre l'isolement, développer les liens sociaux en favorisant la convivialité, le partage, se maintenir via une activité physique encadrée, prévenir la perte d'autonomie, bien vieillir et favoriser l'accès aux droits et aux soins.

La Métropole de Lyon s'est d'abord engagée avec une subvention à hauteur de 50 000€ en 2020 et 2021 accordée par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

À la suite de ce financement, la Fondation a candidaté à l'appel à projet « Aide à la Vie Partagée » et a été retenue pour ces deux projets pour un montant total de 1 000 000 € portant sur la période 2022-2029.

L'année 2022 a été marquée par la finalisation et délibération prochaine du Plan logement hébergement d'accompagnement et d'inclusion des personnes en difficulté (PLAID) qui fixe le cap des engagements de ces 5 prochaines années pour lutter contre le sans-abrisme et le mal logement.

« L'année 2023 sera marquée par la poursuite des engagements pris depuis le début du mandat et qui s'illustrent par des actions fortes dont le déploiement de la politique de l'hospitalité qui permet de lutter contre le sans-abrisme et d'offrir à tous des conditions de vie dignes, le déploiement des interventions de l'équipe métropolitaine de l'habitat - EMHA et la mise en œuvre du PLAID. »

Renaud PAYRE, Vice-Président délégué à l'habitat, au logement, au logement social et à la politique de la ville.

C'est notamment au titre de cette politique, que la Métropole soutient ARALIS dans le cadre d'une convention tripartite (État/ Métropole/ ARALIS) d'une durée de 5 ans (2020-2025) et qui porte à la fois sur la stratégie patrimoniale et l'intervention auprès des ménages.